

L'ÉCHO

DU

Cabinet de Lecture Paroissial.

Vol III

Montréal, (Bas-Canada) 9 Novembre 1861

No. 44.

SOMMAIRE: Chronique.—Une famille dans l'angoisse: Un usurier impitoyable: Noble libéralité d'un riche concitoyen.—Lectures de M. Masseras.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE: Le circulaire de Mr. de Persigny.—La St. Vincent de Paul et Mr. Ozanam.—Maladie du P. Lacordaire.—Nouvel ouvrage de M. Guizot sur le pouvoir temporel.

L'attention est vivement excitée en France par l'apparition d'une Circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, qui altère essentiellement la constitution de la Société de St. Vincent de Paul.

M. le Ministre déclare qu'il lui semble que l'existence du Conseil Central établi à Paris et des différents conseils provinciaux, est nuisible au bien de cette société, et sans consulter le vœu de ses membres et sans énoncer la source des informations qu'il déclare avoir prises, il supprime les Conseils et enjoint aux Préfets des Départements de tenir la main à l'exécution immédiate de sa décision.

Les Conférences qui existent depuis bientôt trente années n'avaient pas établi ces Conseils Central et Provinciaux sans de graves motifs; elles avaient continuellement eu occasion de recourir à leurs lumières et à leur direction; le bon esprit dont elles étaient animées, le bien qu'elles faisaient par toute la France témoignaient suffisamment de cette organisation; mais M. le Ministre, évidemment guidé par des dénonciations intéressées et une influence étrangère, a pris une détermination qui peut avoir les conséquences les plus funestes sur l'existence de la Société, sur les services qu'elle rendait et sur l'exemple admirable qu'elle donnait à tous. On comprend que cette mesure ait blessé profondément le sentiment des catholiques, et l'on en voit déjà la preuve dans les réclamations des principaux organes de l'opinion religieuse en France:

Enfin il est à remarquer que, sauf quelques journaux dévoués aveuglément à la politique du gouvernement, un grand nombre, même parmi les moins suspects de complaisance pour le triomphe des idées religieuses, a discuté cette dure mesure, l'a blâmée et improuvée de la manière la plus énergique.

La circulaire de M. Persigny, ministre de l'Intérieur, ne contient aucun grief précis, elle ne renferme que les accusations les plus vagues; elle reconnaît même que cette Société est dévouée au soulagement des classes pauvres, qu'elle a fait jusqu'à présent le plus grand bien, qu'elle ne s'est jamais écartée de sa mission pour

se consacrer à aucune propagande politique; qu'elle est composée de membres empruntés à toutes les opinions, qu'elle renferme un assez grand nombre de fonctionnaires publics et d'employés du gouvernement pour éloigner tout soupçon d'esprit de parti et d'opposition; mais en même temps elle déclare sans autre preuve que son organisation est fautive et pleine de dangers pour l'avenir, et que par conséquent elle doit être radicalement changée.

Désormais les Conférences n'auront plus à communiquer entre elles, elles agiront dans chaque ville, sous le contrôle de l'administration locale, elles se conduiront sous leur propre inspiration sans recourir à aucune direction générale ou provinciale, et elles ne seront plus reliées par toute la France, par cette centralisation qui faisait leur force et qui avait jusqu'à présent si parfaitement contribué à maintenir la ferveur et l'esprit de ses premières années et de ses commencements.

Parmi les journaux qui ont blâmé cette mesure, au point de vue de l'intérêt moral, on cite surtout le *Journal des Débats*, qui a publié à ce sujet un excellent article que l'on doit à l'un de ses meilleurs rédacteurs, M. Prévost Paradal.

« Il montre les rapports du pauvre et du riche dans les temps présents, rapports qui deviennent de jour en jour plus délicats et qui, dans certaines circonstances surtout, peuvent devenir si éloignés de cette bienveillance et de cette concorde indispensables au bien et à la paix publiques. A de certains moments surtout de commotion ou de malaise, le pauvre est porté à ne voir dans le riche qu'un ennemi ou au moins un maître que rien ne peut lui faire aimer.

« La politique ne peut rien pour arrêter ces sentiments de défiance, et par la force des choses elle tend plutôt à les exciter. Mais ce qui peut adoucir ce qu'il y a de dangereux dans ces tendances, c'est l'exercice de la charité et surtout de la charité personnelle. Cette charité personnelle et vivante qui va visiter le pauvre, faire connaissance avec lui, qui l'assiste dans ses misères morales après avoir pourvu à celles du corps, qui purifie son foyer, qui reconstitue sa famille, qui le suit dans ses travaux et ses devoirs et dans ses peines, qui lui fait reconnaître dans le bienfaiteur, le concitoyen, l'ami, le frère.»

Or, la Société de St. Vincent de Paul a admirablement propagé cette charité personnelle, cette charité vivante, dévouée, continuelle; elle a rapproché les différentes classes, et déjà dans les circonstances les plus difficiles elle a montré qu'elle pouvait prévenir les plus grands malheurs. C'est donc prendre une grande responsabilité que de porter une mesure qui peut faire tant de